

Communiqué de presse

En dollars canadiens, sauf indication contraire

TSX/NYSE/PSE : MFC SEHK : 945

Pour diffusion immédiate

Le 20 novembre 2024

La Société Financière Manuvie annonce les taux de dividendes sur ses actions de catégorie 1, série 17, à dividende non cumulatif et à taux révisable ainsi que sur ses actions de catégorie 1, série 18 à dividende non cumulatif et à taux variable

TORONTO – La Société Financière Manuvie (« Manuvie ») a annoncé aujourd'hui les taux de dividendes applicables à ses actions de catégorie 1, série 17, à dividende non cumulatif et à taux révisable (les « actions privilégiées de série 17 ») (TSX : MFC.PR.M) et à ses actions de catégorie 1, série 18, à dividende non cumulatif et à taux variable (les « actions privilégiées de série 18 »).

Les porteurs d'actions privilégiées de série 17 toujours en circulation après le 19 décembre 2024 auront droit à des dividendes préférentiels trimestriels en espèces, non cumulatifs et à taux fixe, si le conseil d'administration de Manuvie en déclare et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le taux de dividende pour la période de cinq ans commençant le 20 décembre 2024 et se terminant le 19 décembre 2029 sera de 5.54200% par année ou 0.346375 \$ par action par trimestre, ce qui correspond au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans au 20 novembre 2024 majoré de 2,36 %, conformément aux modalités régissant les actions privilégiées de série 17.

Les porteurs des actions privilégiées de série 18 qui pourraient être émises à la conversion des actions privilégiées de série 17 en actions privilégiées de série 18 auront droit à des dividendes préférentiels trimestriels en espèces, non cumulatifs et à taux variable, calculés en fonction du nombre réel de jours écoulés durant chaque période à taux variable trimestrielle, divisé par 365, dans la mesure où le conseil d'administration de Manuvie en déclare et au moment où il le fera, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le taux de dividende pour la période de trois mois commençant le 20 décembre 2024 et se terminant le 19 mars 2025 sera de 1.44025% (taux annualisé de 5.84100%) ou 0.360063 \$ par action, ce qui correspond au taux de rendement des bons du Trésor du Canada à trois mois au 20 novembre 2024 majoré de 2,36 %, conformément aux modalités régissant les actions privilégiées de série 18.

Les propriétaires véritables d'actions privilégiées de série 17 qui souhaitent exercer leur droit de conversion doivent demander à leur courtier ou autre mandataire de le faire avant 17 h (heure de Toronto) le 4 décembre 2024. Pour toute question au sujet du privilège de conversion, veuillez communiquer avec l'agent chargé des transferts et de la tenue des registres de Manuvie, Compagnie Trust TSX, au 1 800 783-9495.

La Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé conditionnellement l'inscription des actions privilégiées de série 18, avec effet à la conversion. Cette inscription en bourse est conditionnelle à ce que Manuvie remplisse toutes les exigences de la TSX. Après approbation, les actions privilégiées de série 18 se négocieront à la TSX sous le symbole « MFC.PR.S ».

Les actions privilégiées de série 17 et les actions privilégiées de série 18 n'ont pas été ni ne seront inscrites aux États-Unis aux termes de la loi américaine sur les valeurs mobilières, intitulée *Securities Act of 1933*, et de ses modifications (la « Loi sur les valeurs mobilières »), ni aux termes des lois régissant les valeurs mobilières d'aucun État des États-Unis, et elles ne pourront être ni offertes, ni vendues, ni émises, directement ou indirectement, aux États-Unis ni à une personne des États-Unis (au sens du règlement S de la Loi sur les valeurs mobilières) ni pour le compte de celle-ci, à moins d'être inscrites ou dûment dispensées de l'inscription. Le présent communiqué ne constitue nullement une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres aux États-Unis et, dans l'éventualité où un appel public à l'épargne serait lancé aux États-Unis, un prospectus devra être émis.

À propos de Manuvie

La Société Financière Manuvie est un chef de file mondial des services financiers qui aide les gens à prendre des décisions plus facilement et à vivre mieux. Notre siège social mondial se trouve à Toronto, au Canada. Nous proposons des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance et nous exerçons nos activités sous le nom de Manuvie au Canada, en Asie et en Europe, et principalement sous le nom de John Hancock aux États-Unis. Par l'intermédiaire de Gestion de placements Manuvie, marque mondiale de notre secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, nous servons des particuliers, des institutions et des participants à des régimes d'épargne-retraite partout dans le monde. À la fin de 2023, la Société Financière Manuvie comptait plus de 38 000 employés, plus de 98 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de plus de 35 millions de clients. Elle est inscrite aux bourses de Toronto, de New York et des Philippines sous le symbole « MFC », ainsi qu'à la Bourse de Hong Kong sous le symbole « 945 ».

Les produits ne sont pas tous offerts dans tous les pays. Pour de plus amples renseignements, visitez manuvie.com.

Communications avec les médias

Anne Hammer
Manuvie
201 925-1213
ahammer@manulife.com

Relations avec les investisseurs

Hung Ko
Manuvie
416 806-9921
hung_ko@manulife.com